



Du 31 mai au 4 juin 2010 :

- Pour les produits phytosanitaires

Rappel sur l'organisation de l'opération

Les agriculteurs sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides de produits phytosanitaires auprès de leurs fournisseurs du **31 mai au 4 juin 2010** (cf. carte).

Les coopératives et négocios ouvrent leurs portes et stockent les emballages dans des sacs corzani en

Opération ouverte aux utilisateurs professionnels des traitements phytosanitaires

Les agriculteurs ne sont pas les seuls professionnels à utiliser des produits phytosanitaires, c'est pourquoi l'opération est ouverte aux pépiniéristes, services techniques des

communes du département...

En revanche les particuliers doivent se rendre dans les déchetteries pour éliminer ces déchets.

Les attestations

Lors de la collecte, une attestation de remise des EVPP vous sera délivrée.

Cette attestation est indispensable si vous avez contractualisé une mesure agro-environnementale.

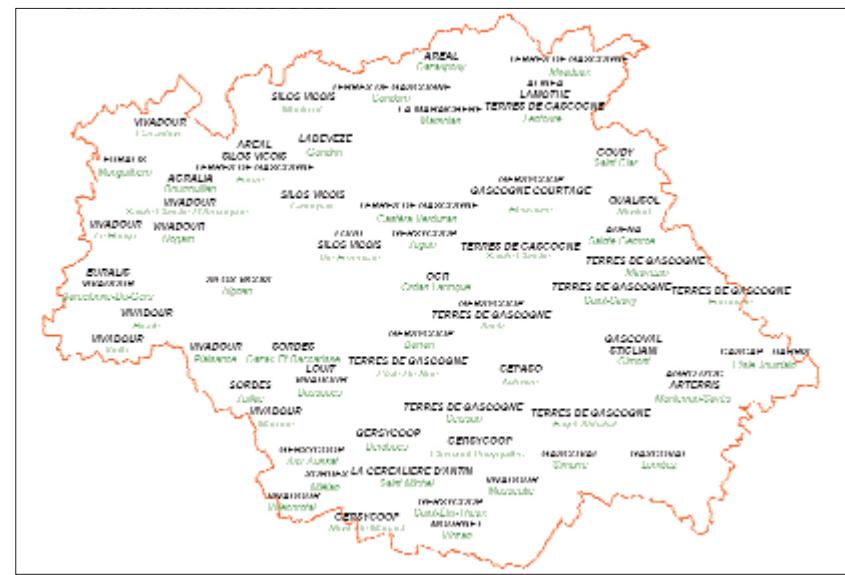
Quels emballages peut-on ramener ?

Types d'emballages collectés		
Bidons en plastique rigide de contenance inférieure ou égale à 25L	Fûts en plastique ou en métal de plus de contenance comprise entre 25 et 300 L	Sacs et boîtes en papier, carton, plastique... de contenance inférieure ou égale à 25 kg

Consignes à respecter

➤ Bidons rinçés 3 fois, vidés et égouttés.	➤ Fûts fermés et en bon état	➤ Boîtes et sacs vides et pliés
➤ Les bouchons doivent être mis à part dans un sac plastique spécifique	➤ Pas de trace de produit à l'extérieur	➤ Rangés dans des saches transparentes (ne pas mélanger avec les bidons rigides)
	➤ Étiquette d'origine	

Sites de collectes EVPP du 31 mai au 4 juin



Collecte des emballages vides

- Pour les produits fertilisants



Pour la troisième année consécutive, une collecte d'emballage vide de produit fertilisant se déroule du 31 mai au 4 juin. deux années réussies, nous renouvelons cette collecte afin de vous proposer un débouché pour vos sacs d'engrais.

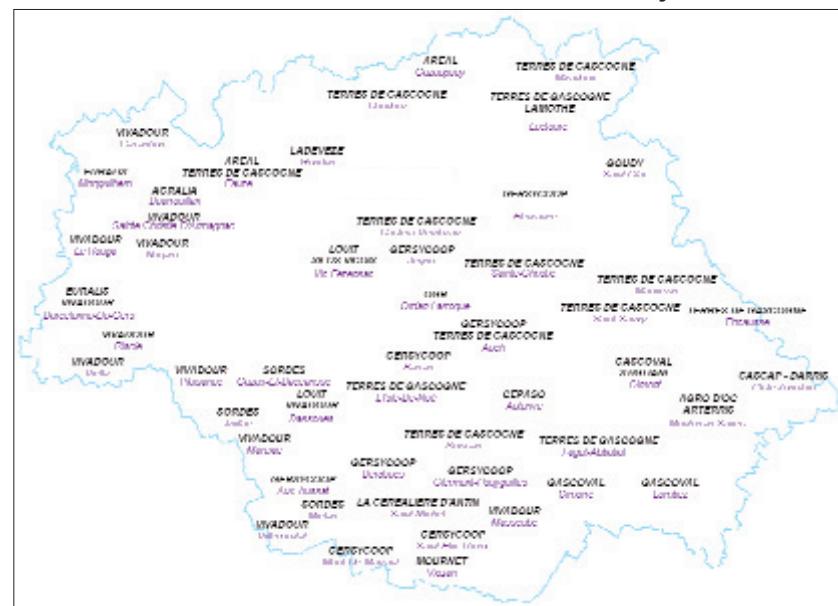
Cette collecte se prépare dès aujourd'hui, alors préparez bien vos Big-Bags.

En tant que professionnel, vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

Soucieux de vous apporter une solution simple et durable, les fabricants, conditionneurs, importateurs et distributeurs d'engrais se sont mobilisés pour mettre en place sur l'ensemble du territoire un dispositif de récupération et de valorisation de ce type d'emballages avec l'appui des Chambres d'Agriculture.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agro-fourniture en fin de vie, gérée par ADIVALOR. Une collecte spécifique sera organisée au mois de juin dans différents sites.

Sites de collectes EVPF du 31 mai au 4 juin



En recyclant vos emballages usagés via la filière ADIVALOR, vous préservez votre cadre de vie, vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession et vous êtes en conformité avec la réglementation.

Préparation des big-bags et des sacs de 25 kg

Dans le cadre de cette collecte, un minimum de préparation des sacs est exigé.

Tout apport non respectant pas les consignes suivantes ne sera pas collecté.

De plus, seul les big-bags et les sacs de 25 kg d'engrais et d'amendements seront collectés.



Pour tous renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Service Technique au 05.62.61.77.13